Divorce et féminisme : l'avis d'un spécialiste

Autor(en): **C.C.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **69 (1981)**

Heft [5]

PDF erstellt am: **19.03.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-284412

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

AU CEFRES

« Evolution du concept de famille »

Le CEFRES (Centre européen féminin de Recherche sur l'évolution de la société) a organisé le 26 février dernier à Paris un débat fascinant, sur le rôle que la famille aura encore à jouer, et quelle sera la participation de la femme dans cette évolution. Les participants groupaient un historien (Jean-Paul Aron), un sociologue (Jacques Comailles), une théologienne protestante (Francine Dumas), un conseiller scientifique à l'Ined (Louis Roussel), un gynécologue (Pierre Simon), etc. Exposés tout à fait neufs dans leur approche, où la famille actuelle ne fut plus définie comme « nucléaire » mais comme « atomisée », où le principal facteur de dissolution du couple fut défini comme le chômage, etc. Nous reviendrons sur ce débat, mais nous voudrions aujourd'hui faire part de la réflexion d'une participante à ce débat, Mme Paula Caucanas-Pisier, collaboratrice des « Cahiers de Sexologie clinique ».

Dysfonctions sexuelles féminines dans le conflit conjugal

On dirait que la plus grande partie de la population féminine souffre ou a souffert de troubles sexuels dont l'origine est uniquement culturelle. Mme Caucanas-Pisier a reçu plus de 6000 personnes, venues seules ou en couples dans un centre de planning familial. Elle a remarqué que les femmes venues résoudre leurs problèmes de contraception ou d'avortement, avaient en fait un problème de frigidité qui n'était jamais abordé spontanément.

Au 19e siècle, les gynécologues avaient décrété qu'une femme normale ne ressentait rien, et qu'à part quelques nymphomanes les femmes dignes de ce nom souffraient le devoir conjugal dans un ennui de bon ton. Leurs filles du vingtième siècle ont été dressées elles aussi à l'exaltation de la virginité ou à penser que les femmes sont faites pour un homme et un seul dont elles ont l'honneur de porter la progéniture.

Dans les premières années du Planning familial français, dans les années 60, les femmes de tous les milieux arrivaient les yeux baissés pour demander un diaphragme, qu'elles savaient rigoureusement interdit par la loi française.

Or, Mme Caucanas-Pisier découvrit peu à peu que bien des femmes subissaient des avortements illégaux et atroces, car des interdits inconscients leur défendaient ce fameux diaphragme, fatras d'interdits moraux, philosophico-religieux inscrits en nous toutes dès le plus jeune âge, croyantes ou pas.

Il était difficile de faire émerger ces résistances : on ne pouvait les attaquer de front, il fallait agir par la tangente, l'éducation sexuelle des enfants, par exemple.

Ces vieux interdits

En 1981 les femmes ont droit aux sauts en parachute, au titre de major à polytechnique, mais les trois branches islamo-judéo-chrétiennes sont bien d'accord : les femmes qui ont leurs règles n'entrent pas dans mosquées ou églises. (C'est toujours le cas en terre musulmane.) Et Montaigne, ce vieux sage égoïste, ne disait-il pas dans ses conseils aux jeunes époux : « Ne caressez pas vos femmes. Vous leur donneriez des idées ». Les harems, les femmes voilées, l'exaltation de la pureté, l'excision sexuelle, toutes ces méthodes participent de la même prudence.

Epoque révolue ?

La contraception étant au point, on réalise qu'une révision totale des mœurs et de la morale est en jeu. Dans le divorce, les raisons sexuelles de frigidité de la femme, de sa terreur d'avoir un enfant non désiré sont souvent déterminantes. Mais l'éducation est lourdement responsable : combien de millions de petites filles sont dès l'âge de quatre ans dressées à songer « comment épouser un milliardaire ? ».

Dans les entretiens de planning familial, il faut avec courage mettre à nu un magma d'ignorances trop vite acceptées, de pudeurs trop vite offusquées, de vanité trop vite blessée, ne pas mépriser le pouvoir de séduction mais lui accorder sa juste valeur.

B. von der Weid

N.B. Cet exposé a été prononcé à Paris, dans un contexte différent de la Suisse romande, et devant des personnes à 100 % catholiques pratiquantes ou non. L'interdit papal pèse évidemment bien lourd sur ceux qui voudraient concilier leurs principes et leur liberté d'action sur le plan sexuel.

Divorce et féminisme

L'avis d'un spécialiste

Une thèse assez répandue tend à accuser la libération de la femme de tous les maux du couple, et du plus grand nombre des divorces. Nous avons posé la question à François Schlemmer, conseiller conjugal depuis 12 ans et auteur d'un livre récemment paru aux éditions Labor et Fides, « Les couples heureux ont des histoires ».

CC *« Les couples heureux ont des histoires »... L'émancipation de la femme en est-elle souvent responsable ?*

FS Cela dépend de la génération dont on parle. On peut distinguer, en gros, trois types de réactions à l'émancipation des femmes, correspondant chacune à une génération.

Dans la génération des couples entre 50 et 60 ans, il arrive que la femme se réalise « sur le tard », se découvre une identité, que ce soient par des lectures, par ses enfants, ou parce qu'elle ressent le besoin de se réinsérer professionnellement. Or beaucoup de maris ne le supportent tout simplement pas. Ils croient n'avoir « fait qu'un » pendant 25 ans... Mais comme disait une femme à un de mes collègues, encore faut-il savoir lequel ! Par leur éducation, les hommes de cette génération ne sont généralement pas armés pour affronter cette situation : le dialogue est alors rompu, et il est arrivé plus d'une fois que cela conduise au divorce.

Quant aux hommes entre trente et quarante, quarante-cinq ans, leur réaction est plus ambiguë. Ils sont *théoriquement* d'accord que leur femme ait sa vie, son identité propre ; ils supportent très mal qu'on les traitent de « macho » ou de « phallocrate » ! Mais là où naît l'équivoque, c'est que s'ils veulent *consciemment* la liberté de leur femme, ils portent inconsciemment en eux une autre image de la femme idéale. Ils l'encourageront à travailler, par exemple, mais trouveront en même temps normal que ce soit elle qui soit à la maison pour accueillir les enfants. Il s'agit donc là d'une génération qui prétend à l'émancipation des femmes, tout en ne la leur permettant pas. Celle qui réussira professionnellement aura « délaissé » ses enfants, et celle qui se sera occupée de ses enfants aura « raté » sa carrière : la femme est condamnée à la culpabilité.

C'est à travers mes enfants que je peux espérer que la génération entre 20 et 30 ans a déjà changé : je ne perçois chez eux aucun *a priori* de l'inégalité entre les sexes. Mais ce n'est sans doute encore qu'une minorité : le contexte sociologique s'oppose toujours à l'heure actuelle à cette inégalité, de toute la force de ses structures : à commencer par la norme du travail à plein temps, qui rend impossible un partage réel des tâches au sein du couple. » **(cc)**

(Voir fin du dossier p. 18 : « Trois soirées sur le mariage en question »)